



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

26 juillet 2013

CONTACT: Tunis, Marion Volkmann +216 50 666 649; Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124

Déclaration du Centre Carter sur l'assassinat du député Mohamed Brahmi

Le Centre Carter condamne fermement l'assassinat du député Mohamed Brahmi, membre de l'Assemblée Nationale Constituante et leader du Courant Populaire (*El Taysar El Chaabi*). Un assassinat survenu le jour de la commémoration de la proclamation de la République tunisienne et six mois seulement après l'assassinat d'un autre leader de l'opposition, Chokri Belaïd.

Durant l'année écoulée, plusieurs actes de violence ont été perpétrés contre des membres de partis politiques, des activistes, des journalistes et autres citoyens. Le Centre condamne fermement de tels actes, et appelle tous les Tunisiens et notamment les acteurs politiques et sociaux à faire preuve de retenue, à rejeter toute forme de violence et à redoubler d'efforts pour encourager le dialogue dans cette phase critique du processus de transition. Le Centre réitère son appel aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence politique et les discours incitant à la haine. Le Centre appelle les autorités à enquêter sur l'assassinat de Mohamed Brahmi et de Chokri Belaïd, ainsi que sur les autres crimes à motivation politique afin d'éviter que ne s'enracine en Tunisie une culture de l'impunité.

Le Centre appelle également les autorités à garantir une protection renforcée des libertés d'expression et de convictions politiques et religieuses. Ces libertés devraient être inscrites dans la nouvelle Constitution, un projet pour lequel Mohamed Brahmi a consacré la plus grande partie de son mandat de député à l'Assemblée Nationale Constituante.

Le Centre exprime ses sincères condoléances à la famille du député Mohamed Brahmi ainsi qu'à ses amis et collègues et à tout le peuple tunisien.